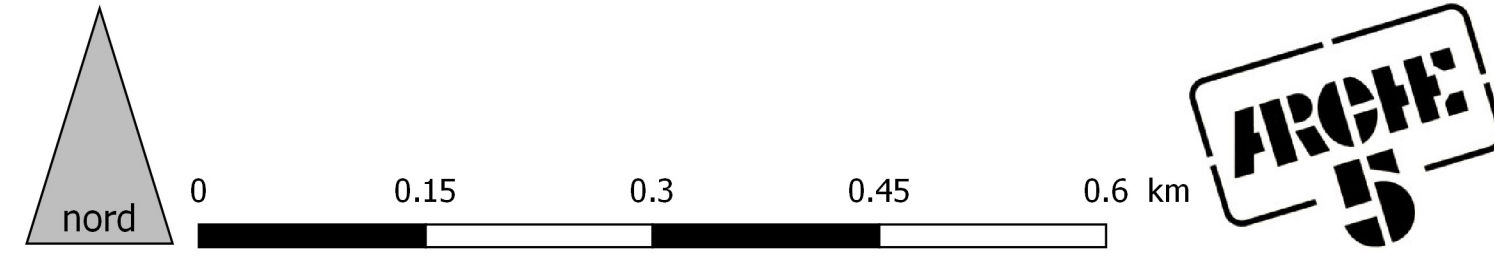


**Bièvre Isère Communauté
PLUI de Bièvre Isère
Commune
PORTE DES BONNEVAUX
Commune déléguée de
ARZAY**

**4-2-1- Règlement graphique
Plan d'ensemble 1/5 000**



Légende

Zonage	Protections au titre de l'article L113-1 du CU
Contour des zones	Espace boisé classé à maintenir
Zone UA tissus anciens	Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
Zone UB tissus mixtes	petit patrimoine intéressant
Zone UR secteur de renouvellement urbain	petit patrimoine remarquable
Zone UC secteur pavillonnaire	Patrimoine intéressant
Zone UD secteur habitat peu dense	Patrimoine remarquable
Zone UE à vocation d'équipements	Patrimoine exceptionnel
Zone UEc à vocation d'activités de camping	
Zone UEs à vocation d'activités ferroviaires	Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
Zone UEm à vocation d'activités militaires	Arbre remarquable
Zone Uia à vocation d'activités artisanales	Haies intéressantes
Zone Uil à vocation d'activités de loisirs	Haies remarquables
Zone Uid à vocation d'activités industrielles	Haies exceptionnelles
Zone Uig à vocation d'activités - Grenoble Air Parc	Haies à créer
Zone Uir à vocation d'activités aéronautiques	Protections paysagères et patrimoniales
Grenoble Air Parc	Terrains cultivés
Zone 1AUB mixte à court terme densité UB	Points de vue identifiés
Zone 1AUC mixte à court terme densité UC	Point de vue intéressant
Zone 1AUe à vocation d'équipement à court terme	Point de vue remarquable
Zone 1AUa à vocation d'activités artisanales à court terme	Point de vue exceptionnel
Zone 1AUd à vocation d'activités industrielles à court terme	Limitation de constructibilité pour protection des vues exceptionnelles
Zone 1AUR à vocation d'équipement touristique	Protections environnementales
Zone 2AU à vocation mixte à long terme	Corridor prioritaire
Zone 2AUe à vocation d'activités d'équipement	Corridor remarquable
Zone 2AUl à vocation d'activités à long terme	Espace alluvial de bon fonctionnement
Zone A Agricole	Pelouse sèche à protéger
Zone N Naturelle	Réservoir de biodiversité remarquable
	Réservoir de biodiversité exceptionnel
	Zone humide
Prescriptions	Risques naturels
Emplacement réservé	Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
Emplacement réservé mixité sociale	Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
Servitude de pré-localisation	Étang
Secteur de mixité sociale	Digues
Changement de destination autorisé	Pour information
Périmètre des OAP	Bâtiments non cadastrés/en cours de construction
Périmètre de STECAL	Monument historique
Périmètre de carrière	
Bâtiment agricole soumis à réciprocité	
Périmètre d'Atterte de Projet d'Aménagement global	

